

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
2026 05 26**

Séance du mardi 30 juin 2026 à 18h15 à la CCG – Salle la THUILE - 38 rue Georges de Mestral, 74160 ARCHAMPS

Présidente Christelle METRAL

Délégués présents

AA JP. BELMAS, A. BLOUIN, C. CALLAY, S. COLO, C. DARCY, P. LEBEURRE, E. BARRONET (Suppléant)
CCAS V. DECOTTIGNIES, C. METRAL, L. TROTET (Suppléant)
CCG A. MAGNIN, J. LAVOREL, S. LUCAS
CPPC C. ANTONIELLO, J. MARTINEZ
CCUR P. JACQUESON

Délégués représentés

CCG C. BONNAMOUR par A. MAGNIN, MERLOT Cédric par J. LAVOREL
CCUR F. SEVE par P. JACQUESON

Délégués absents

AA C. FRAISEAU, J. BELLATON (excusé), D. COTTET (excusé)

Secrétaire de séance Jean-Pierre BELMAS

Objet : INDEMNITÉ AGRICULTEUR AIRE GRAND PASSAGE 2026 PROVISOIRE ÉTREMBIÈRES

En 2021, l'assemblée a décidé d'allouer une indemnité aux agriculteurs dans le cadre du dédommagement lié à l'installation de l'aire de grand passage sur leurs terrains. Il a été convenu lors de cette assemblée d'instaurer une indemnité forfaitaire de 3 000€ par hectare.

Comme pour l'année 2025, le terrain réquisitionné pour l'aire de grand passage provisoire à Etrembières est de 2,7 hectares.

Exceptionnellement, la Présidente propose d'allouer une indemnité de 9 000€ au GAEC LES TROIS TOURS pour le dédommagement lié à l'installation de l'aire de grand passage sur leurs terrains.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide :

De valider l'indemnité exceptionnelle de 9 000€ allouée à la famille SUBLET pour le terrain de 2,7 hectares situé à Etrembières.

Ainsi, il est acté que la famille SUBLET recevra une indemnité totale de 9 000€ pour le dédommagement de l'utilisation de leur terrain pour l'aire de grand passage 2026.

La Présidente,

• **Certifie le caractère exécutoire de cet acte,**

• **Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr**

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BELMAS



La Présidente,
Christelle METRAL

